*Madame l'Inspectrice, Monsieur l’Inspecteur*

*L’école vient par le présent mail vous informer que nous avons fait le constat en conseil des maîtres que :*

*les enseignant-es et les personnels n’ont pas été formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque, qu’elles et ils n’ont pu poser leurs questions aux personnels spécialisés comme le prévoit le protocole*

*l’école n’a pas été en contact avec les services municipaux afin d’organiser la réouverture de l’école*

*la municipalité n’a adressé à l’école aucune information concernant le personnel municipal qui serait à notre disposition par leur présence effective, ni les consignes qui leur ont été données*

*la municipalité n’a adressé à l’école aucune information concernant les modalités de nettoyage et de désinfection de l’école que ce soit avant comme pendant son ouverture*

*la municipalité ne nous a pas donné la garantie que du gel serait fourni en quantité suffisante pour qu’il y en ait à disposition à l’entrée de l’école et de chaque classe, ainsi que sur le réapprovisionnement*

*le plan de mise en place du protocole sanitaire fourni par la municipalité ne garantit pas le nombre de personnels municipaux ne permet pas de nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jours l’ensemble des espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés par les élèves,*

*le plan de mise en place du protocole sanitaire fourni par la mairie ne garantit pas le nettoyage de désinfection à chaque fois qu’un objet est transmis par un élève à un autre élève,*

*le plan de mise en place du protocole sanitaire fourni par la mairie ne garantit pas la désinfection des toilettes après le passage de chaque élève*

*il ne nous est pas apporté de garanties concernant les analyses à faire de légionelles pour les point à risque (douches et douchettes*

*la municipalité n’a pas protégé les jeux extérieurs de manière à ce que les élèves ne les touchent pas*

*la municipalité n’a pas fourni à l’école les éléments matériels permettant d’organiser le fléchage à l’intérieur de l’école*

*la municipalité n'a pas mis en en oeuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d’entrée et de sortie des élèves (barrières  et affichage)*

*il n'a pas été possible de définir les modalités de gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec la mairie notamment afin d’informer les familles.*

*la municipalité a prévu de brasser les groupes d'élèves pendant le temps de restauration scolaire*

*faute de gel hydroalcoolique disponible et de point d’eau dans chaque classe, il n’est pas possible pour les élèves de se laver les mains après s’être mouché, avoir toussé ou avoir éternué.*

*la largeur des couloirs sans double issue ne permet pas à des élèves de se croiser en respectant les règles de distanciation*

*absence de gants disponibles, il n’est pas possible pour un adulte d’intervenir pour « changer » un enfant qui n’aurait pas eu le temps d’aller aux toilettes*

*Face à ces problématiques, le conseil des maîtres n’est pas être en mesure d’ouvrir l’école en garantissant la stricte mise en place du protocole sanitaire*

*Date*

*Signatures*